

# PensCheck

## Comblent l'écart entre hommes et femmes en matière de retraite



Editorial de Mark Huber  
CEO adjoint de PensExpert SA



Dans le 2<sup>e</sup> pilier, les jeunes sont désavantagés du fait de la redistribution de milliards de francs en faveur des retraités. Mais les femmes se retrouvent également perdantes. Leurs rentes de retraite sont en effet nettement inférieures à celles des hommes. Cette différence de rentes s'explique par une participation moindre au marché du travail, mais aussi par des déficits institutionnels.

L'étude « Les femmes et la prévoyance retraite » mandatée par PensExpert montre également que les femmes tendent à avoir de moins bonnes connaissances en matière de finances et de prévoyance que les hommes. Et elles se préoccupent de leur prévoyance retraite dix ans plus tard. Conclusion : un travail d'information et de formation beaucoup plus important est nécessaire auprès des femmes.

### Bonne nouvelle pour les affiliations à PensFlex

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, PensFlex ne doit plus accorder de garanties de sortie sur les actifs de prévoyance. C'est pourquoi une grande partie de ces provisions au titre de l'art. 17 LFLP sera distribuée aux sociétés affiliées qui ont contribué à la constitution de ces réserves. Le versement s'effectuera en trois tranches annuelles. Les clients et clientes PensFlex seront informés jusqu'à fin décembre de leur droit respectif.

### Mise à jour des réserves de fluctuation

La constitution de réserves de fluctuation est une obligation réglementaire pour PensUnit. Le financement de ces réserves est majoritairement assuré par l'entreprise affiliée. Les autorités fiscales examinent toutefois d'un œil critique de tels apports de l'employeur lorsque le propriétaire de l'entreprise est le seul assuré et que les apports sont effectués moins de trois ans avant le départ à la retraite. ■

---

### 2 **Lacunes en matière de prévoyance des femmes**

Entretien avec le professeur Martin Eling

---

### 5 **Investir intelligemment ses avoirs de prévoyance**

La nouvelle chronique « Perspective » avec le président du CA Jörg Odermatt

---

### 6 **Changement de direction à Lausanne**

Bref portrait de notre nouveau responsable régional

# Des solutions pragmatiques pour les femmes



Entretien avec le professeur Martin Eling



En matière de prévoyance, les femmes sont perdantes. Leurs rentes sont en moyenne inférieures d'un tiers. D'où vient cet écart entre hommes et femmes en matière de retraite ? Et comment peut-il être réduit ? PensExpert a voulu en savoir plus et a chargé l'Université de Saint-Gall de réaliser une étude. Nous avons discuté des résultats de l'enquête avec le professeur Martin Eling.

## **Martin Eling : quelle est pour vous la conclusion la plus surprenante de votre étude ?**

Le plus surprenant est la clarté des résultats. Nous avons soumis sept thèmes au débat. Pour trois de ces thèmes, nous avons constaté un accord total entre la population et les experts : concernant l'abaissement du seuil d'entrée et de l'âge d'accès à l'épargne dans le 2e pilier, ainsi que pour la possibilité de versements complémentaires dans le pilier 3a. J'interprète également cette unanimité entre la population et les experts comme un appel à l'action pour les responsables politiques.

## **L'étude en appelle à la responsabilité individuelle. Mais elle montre aussi que les conditions pour une plus grande responsabilité personnelle ne sont souvent pas réunies. Où se situe exactement le problème ?**

C'est au niveau des connaissances financières que le bât blesse le plus. Le système de prévoyance suisse est très complexe. Pour bien constituer sa prévoyance, il faut disposer de connaissances financières de base. Un tiers de la population n'est pas en mesure de répondre à des questions simples en matière de finances. Il manque ainsi les bases nécessaires pour prendre de bonnes décisions.

## **Comment peut-on remédier à ce problème ?**

Nous devons accorder beaucoup plus d'attention au thème de la prévoyance — dans les médias et même déjà à l'école. Nous aurions déjà fait un grand pas en avant si, à la fin de leur apprentissage ou études, les étudiants comprenaient le certificat de leur caisse

de pension. Et si les jeunes sortant de l'université avaient compris qu'ils doivent réfléchir à temps à la question de la prévoyance. Aujourd'hui, l'État ne peut plus garantir la prévoyance individuelle. Chaque citoyen doit veiller lui-même à combler ses lacunes de prévoyance.

## **L'importance de la responsabilité personnelle en matière de prévoyance pour maintenir son niveau de vie à la retraite est-elle encore sous-estimée ?**

Oui. Nous devons sensibiliser autant les femmes que les hommes à ce sujet. Car l'absence de planification de la vie commune est un facteur essentiel de l'écart de rentes entre les sexes. Que se passe-t-il au niveau de ma prévoyance, par exemple à la naissance d'un enfant ? Qui s'occupe des soins aux personnes âgées ? Et quelles en sont les conséquences pour ma prévoyance ? La prévoyance retraite doit être prise en compte dans tous les cycles de vie. C'est la seule façon de poser les bons jalons. L'écart de rentes entre les sexes a également un rapport étroit avec les modèles de rôles. Nous nous heurtons au problème de concepts obsolètes basés sur des biographies normalisées qui supposent un couple marié non séparé, à dominante masculine, et qui ne tiennent compte ni des conséquences du divorce, ni de la fréquence des relations de concubinage.

## **Nous devons donc nous orienter vers des parcours professionnels plus flexibles ?**

Exactement. Le système de prévoyance repose encore très fortement sur l'idée « un employeur pour toute la vie ». Si l'on change régulièrement d'emploi, nous tombons dans le piège des coûts adminis-

tratifs. Chaque changement d'emploi coûte facilement 500 francs. Dans le monde numérique, nous devons trouver des solutions qui soient également plus simples au niveau administratif. Le libre choix de la caisse de pension serait certainement utile à cet égard. Mais sur le plan politique, le libre choix de la caisse de pension ne serait guère réalisable à l'heure actuelle.

### **Selon votre étude, les hommes sont mieux informés que les femmes en matière de prévoyance.**

En effet, c'est le cas. Un homme sur trois dispose d'un niveau de connaissances élevé sur sa propre situation en matière de prévoyance. Chez les femmes, cette proportion n'est que d'une sur cinq. Et les jeunes hommes de moins de 25 ans se préoccupent également plus tôt de leur prévoyance retraite. Les femmes accusent un retard d'environ 10 ans sur ce point. De précieuses années de cotisations sont ainsi perdues, en particulier pour l'épargne du pilier 3a.

### **Que peut-on faire pour y remédier ?**

Nous avons besoin d'une autre forme de communication, d'un discours mieux adapté aux femmes sur le thème de la prévoyance. Nous devons nous adresser aux femmes à un niveau plus émotionnel. Je ne suis pas expert en communication. Mais je peux imaginer que cette approche différente pourrait rapidement avoir du succès auprès des jeunes femmes, notamment dans le monde numérique : avec des visualisations ou des vidéos explicatives sur Internet, etc.

### **Le principal responsable de l'écart de rentes entre les sexes en Suisse est la prévoyance professionnelle. Dans quels domaines pensez-vous qu'il est urgent d'apporter des modifications dans le 2e pilier ?**

Il est vraiment important que nous examinons le seuil d'entrée et la déduction de coordination dans la prévoyance professionnelle. Nous vivons dans un monde de plus en plus numérique et nous observons le développement de nombreuses activités à temps partiel qui génèrent de faibles revenus. Toutes ces personnes sont exclues du 2e pilier. Et cela concerne tout particulièrement un grand nombre de femmes. Si nous abaissons de manière significative le seuil d'entrée, nous pourrions intégrer de nombreuses femmes dans la prévoyance professionnelle.



### **Prof. Dr. Martin Eling**

Martin Eling est directeur de l'Institut des assurances de l'Université de Saint-Gall et titulaire de la chair de gestion des assurances depuis 2011.



La déduction de coordination qui s'élève actuellement à 25'095 francs doit aussi être sensiblement réduite. Il s'agit d'une mesure datant des années 80, lorsque la LPP a été introduite à l'échelle nationale. Aujourd'hui, il est incontestable que nous devrions épargner davantage. Le groupe qui en profiterait le plus est très clairement celui des femmes.

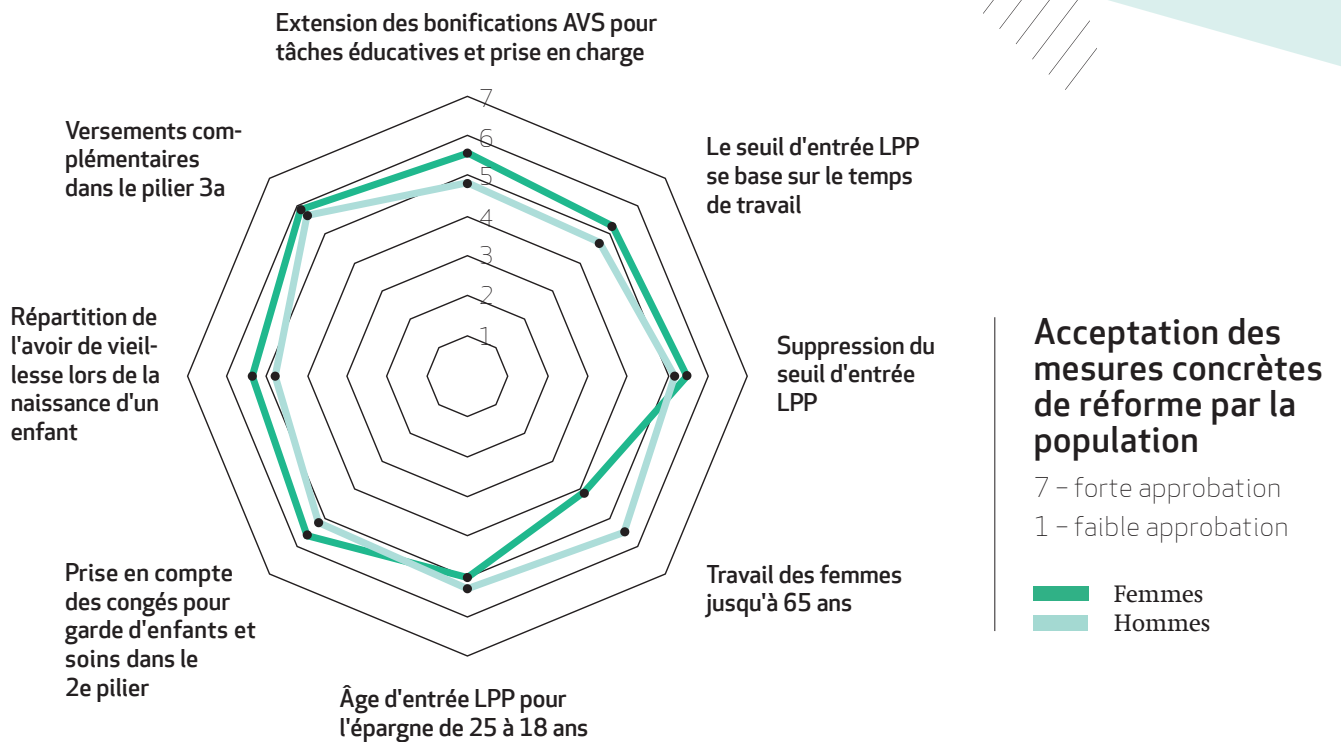
### **Vous proposez également d'abaisser l'âge d'accès à l'épargne dans le 2e pilier de 25 à 18 ans.**

#### **Quelles en seraient les conséquences ?**

Cette mesure représenterait vraiment un grand bénéfice, en particulier pour les femmes. Si nous commençons à épargner plus tôt, nous pouvons constituer davantage d'avoirs de retraite. Et cet aspect est très important pour les femmes, car la plupart d'entre elles ont des enfants après l'âge de 25 ans. En introduisant un âge d'entrée à 18 ans, nous tirerions profit de la phase où les femmes et les hommes sont encore engagés dans la vie professionnelle sur un pied d'égalité.

**Vous recommandez également de prendre en compte les congés pour la garde des enfants et les soins aux personnes dépendantes dans la prévoyance professionnelle. Et vous proposez en outre que l'avoir de retraite épargné des deux parents soit divisé à la naissance d'un enfant pendant une période déterminée de garde des enfants. Les résultats sont très intéressants : la population est très favorable et les experts fortement opposés.**





Le désaccord des experts n'est guère surprenant, puisqu'il s'agit d'une attaque contre le système. Le principe actuel de la prévoyance professionnelle repose sur l'idée de la prévoyance individuelle : chacun pour soi. En abandonnant ce principe, nous introduirions une nouvelle redistribution. Mais c'est précisément de cela qu'il s'agit. Actuellement, nous observons une énorme redistribution des jeunes vers les personnes âgées, qui se chiffre en milliards. Et il faut mettre fin à cette redistribution non transparente et contraire au système. Pour cela, nous devrions introduire délibérément un système de répartition que nous avons choisi, afin de combler quelque peu le déficit des femmes.

**En revanche, votre proposition de réforme du pilier 3a est très bien accueillie, tant par la population que par les experts : les lacunes dues à des arrêts de travail pour s'occuper des enfants ou des personnes dépendantes devraient pouvoir être comblées ultérieurement. Est-ce que cela apporte une plus-value aux femmes ?**

Oui, cette proposition apporte beaucoup aux femmes ! Bien sûr, je ne peux pas assurer mon niveau de vie à la retraite uniquement avec le 1er et le 3e pilier. Mais nous avons là une formule destinée aux deux tiers de la population qui atténue le problème de l'écart de rentes entre les sexes.

**Martin Eling, si vous aviez carte blanche, comment construiriez-vous – en tenant compte de l'écart de rentes entre les sexes – un système de prévoyance adapté à l'avenir ?**

Je réintroduirais effectivement les trois piliers. Je pense que l'idée d'un 1er pilier financé par répartition combiné à une prévoyance professionnelle et privée financée par capitalisation est une très bonne solution. Nous devons simplement adapter ce système au XXIe siècle, avec des paramètres durables ! Et cela inclut l'idée d'un âge flexible de départ à la retraite, lié à l'espérance de vie. Et nous devrions objectiver certains paramètres qui sont aujourd'hui choisis au niveau politique (par exemple le taux de conversion). Dans ce cas, nous continuerions alors, à mon avis, à avoir le meilleur système de prévoyance au monde. ■

Martin Eling, je vous remercie pour cet entretien.

*Cette interview a été réalisée par Michael Egloff, Musqueteers.*

# Investir intelligemment ses avoirs de prévoyance



Par Jörg Odermatt

PCA de PensExpert SA

Depuis plus de 20 ans, PensExpert propose des stratégies de placement personnalisées. Avec ces modèle de prévoyance, les clients ne connaissent pas que des périodes de beaux temps. De fortes corrections de cours peuvent se produire à tout moment. Quels sont les aspects à prendre en compte lors du placement de la fortune de prévoyance ? C'est ce que nous explique le président du CA de PensExpert SA.

**Jörg Odermatt, au cours des deux dernières décennies, vous avez également conseillé de nombreux clients en matière de placements. Les assurés étaient-ils très inquiets après une importante correction boursière ? Avez-vous assisté à des ventes paniques ?**

Non, il n'y a pratiquement pas eu de ventes paniques. Mais l'incertitude était clairement perceptible, notamment après le début de la crise financière en 2008. Lors d'une correction boursière, le suivi personnel et l'échange intensif avec les clients sont très importants. Cela inspire confiance. Nos clients pourront donc toujours compter sur le soutien d'un coach personnel, même pour les solutions de prévoyance numériques.

**Les assurés de PensFlex voulaient-ils encore investir leurs cotisations d'épargne pendant la crise financière ?**

La majorité des assurés ont continué à investir de façon disciplinée dans le cadre de la stratégie de placement choisie. Mais il y a aussi eu des assurés qui ont laissé leurs cotisations d'épargne et leurs rachats sur leur compte de prévoyance, en attendant le moment idéal pour investir.

**Que recommandiez-vous durant cette période chargée d'incertitudes ?**

En règle générale, nous avons conseillé d'investir. Le processus d'investissement n'a été interrompu que dans le cas d'un horizon de placement à court terme ou d'assurés qui ne pouvaient pas assumer la correction boursière.

**Quelle stratégie a été la plus efficace : investir ou attendre le bon moment ?**

De toute évidence, l'investissement discipliné ! La majorité des tacticiens ont manqué le bon moment pour entrer sur le marché. Ce qui a eu un impact négatif sur la performance.

---

« Éviter la tactique en matière de placement ! »

---

**Quels sont les autres aspects à prendre en compte lors du placement des avoirs de prévoyance ? Y a-t-il des différences structurelles par rapport au patrimoine personnel ?**

La plus grande différence réside certainement dans le fait que les avoirs de prévoyance sont exonérés d'impôts. Il n'y a par exemple ni impôt sur la fortune ni impôt sur le revenu à payer sur les intérêts et les dividendes. C'est pourquoi nous recommandons de conserver dans le dépôt de prévoyance des actions offrant un dividende élevé.

**Et quels sont les placements à éviter dans un dépôt de prévoyance ?**

Sans aucun doute les obligations à moyen ou long terme. Avec ces placements, le risque est très grand de subir de fortes pertes de cours en cas de hausse des taux d'intérêt au cours de ces prochaines années

**Quels sont les placements qui peuvent se substituer aux obligations dans un dépôt de prévoyance ?**

Pour les assurés ayant un horizon de placement plus long, augmenter la part d'actions pourrait constituer une bonne option, par exemple. Mais la détention d'une petite position en liquidités ou le pool hypothécaire PensExpert peuvent également remplacer avantageusement les obligations. Si l'horizon de placement est suffisamment long, il convient également d'envisager des placements dans le secteur des infrastructures. ■

# Notre nouveau responsable régional



**Vous avez passé la majeure partie de votre vie professionnelle dans le secteur bancaire national et international. Pourquoi avez-vous décidé de réorienter votre carrière dans le secteur de la prévoyance ?**

Le domaine de la prévoyance représente un enjeu important pour l'avenir de notre pays et de ses habitants. C'est aussi un gigantesque marché de plus de 1'200 milliards de CHF ! Tout cela est pour moi véritablement passionnant.

**Depuis début décembre, vous êtes le nouveau responsable de la région Suisse romande. Connaissiez-vous déjà PensExpert auparavant ?**

Oui, j'ai eu le privilège de collaborer avec PensExpert en 2006 lorsque je travaillais au début de ma carrière pour la banque Wegelin qui était la plus ancienne banque de Suisse; les plans 1e étaient déjà à l'époque très appréciés par les clients.

**Quelle est la tâche que vous attendez avec le plus d'impatience ?**

Je me réjouis de pouvoir rencontrer des clients et de les servir au mieux. J'apprécie également de travailler en équipe et de pouvoir tirer le meilleur de chacun afin de maintenir la satisfaction de notre clientèle à un haut niveau et ainsi développer de nouvelles affaires. ■



**Edric Speckert, région Suisse romande**

Edric Speckert, âgé de 44 ans, a débuté son activité chez PensExpert en novembre 2021 et a pris ses fonctions en tant que responsable de la région Suisse romande le 1er décembre 2021. Il a étudié à l'Université de Genève et à l'IMD à Lausanne et dispose d'une longue expérience dans le conseil en placement en Suisse et à l'étranger. Il est originaire de la région de Genève, et parle, outre le français, couramment l'allemand, l'anglais et l'espagnol.

## Agenda

### PensFlex et PensUnit

Facturation cotisations épargne et risques 2022

Envoi février / mars 2022

### PensFlex et PensUnit

Rapport d'activité 2022

Envoi juin / juillet 2022

### PensExpert

Facturation commission de service 2022

Envoi février / mars 2022

### PensCheck

Edition été 2022

Envoi juin 2022

## Head-Office

### Lucerne

Kauffmannweg 16  
6003 Luzern  
T +41 41 226 15 15

## Offices

### Bâle

Hirschgässlein 19  
4051 Basel  
T +41 61 226 30 20

### Lausanne

Avenue de Rumine 33  
1005 Lausanne  
T +41 21 331 22 11

### Saint-Gall

Bankgasse 8  
9000 St. Gallen  
T +41 71 226 68 68

### Zurich

Tödistrasse 63  
8002 Zürich  
T +41 44 206 11 22